

# BULLETIN DE SOUTIEN ENTREPRISES POUR LES ANTILLES (FEDOM)

LA FONDATION  
DE FRANCE NE  
RECOIT  
AUCUNE AIDE  
DE L'ETAT.

EU7W1AZZZ FEDOM

Réservé à :

- Oui, notre entreprise s'engage aux côtés de la Fondation de France pour aider les victimes de l'ouragan Irma en versant une aide de ..... € (montant à préciser)
- Nous réglons par :
  - Chèque à l'ordre de : **Fondation de France – Entreprises pour les Antilles (réseau FEDOM)**

Virement en utilisant les coordonnées bancaires ci-dessous :

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000100222L	76
<b>IBAN</b>	FR67 4003 1000 0100 0010 0222L76		
<b>BIC</b>	CDCG FR PP		
<b>Domiciliation du compte :</b> Caisse des dépôts			
<b>Titulaire du compte :</b> Fondation de France - 40, avenue Hoche - 75008 Paris			

Afin d'identifier facilement votre versement, nous vous remercions de préciser dans l'intitulé du virement :

- le nom de votre entreprise
- la cause : **Entreprises pour les Antilles (Réseau FEDOM)**

Afin de garantir un traitement efficace de votre don, nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir ce document, par email ou courrier à :

**Fondation de France**  
**Relations donateurs**  
**40, avenue Hoche / 75008 Paris**  
**donateurs@fdf.org / Tel : 01.44.21.87.00**

**Réduction fiscale**

A réception de votre don, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra d'obtenir une réduction d'impôt de **60%** du montant de votre don de votre **Impôt sur les Sociétés**, dans la limite de 5 pour mille de votre chiffre d'affaires annuel hors taxes.

